Wallonie

Province du Brabant wallon
Commune de INCOURT

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'Administration communale d'Incourt, rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.

Le bien concerné est situé rue d'Incourt à 1315 Opprebais, et est cadastré 3ème division section B parcelle n° 60M.

Le projet consiste en l'installation d'une yourte de 8m de diamètre en vue d'accueillir des activités scolaires en lien avec l'école d'Opprebais et présente les caractéristiques suivantes :

- Création d'un chemin d'accès en dolomie depuis la voirie jusqu'à la yourte, qui sera installée à 16,80m depuis le front de parcelle;
- Placement de la yourte sur des plots partiellement enfoncés dans le sol;
- Hauteur totale : 5,12m – Matériaux : toile de teinte verte pour la toiture et toile de teinte cendre pour le pourtour.

Le dossier est soumis à annonce de projet, en application de l'article R.IV.40-2, §1er, 2 du Code du Développement Territorial pour le motif suivant : *« [...] la construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est inférieure à quatre cent mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. [...] »*

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous uniquement, pris par téléphone ou par mail** :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis à l'adresse suivante : Administration communale de Incourt, Service Urbanisme, rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.

Le lundi entre 17 heures et 19 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins le vendredi matin précédant le rendez-vous, auprès de Madame Nathalie HAHN. Cette permanence sera supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Nathalie HAHN , 010/23.95.93, 010/88.93.72, urbanisme@incourt.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/02/2024 au 08/03/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Incourt, Rue de Brombais, 2 à 1315 Incourt ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,

Françoise LEGRAND

COMMUNE D'INCOURT - Brabant wallon -

Le Bourgmestre,

Léon WALRY